

LE PROVOITURAGE : les taxis réagissent avec pertinence

Les collectivités se sont emparées de l'organisation des transports publics sur leurs territoires et sont Autorités Organisatrices de Transport – AOT de par la LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs). L'une des réponses, liée aux densités de population et qui figure dans la gamme des services déployés, se trouve être le transport à la demande –TAD. **Le TAD répond à un service de transport de voyageurs sur des territoires à faible population. Cette mise en œuvre a l'avantage d'offrir une liberté de déplacement par transport public à des utilisateurs qui n'ont à supporter que le prix forfaitaire ordinaire d'un transport public de proximité.** Cette organisation de nouveaux moyens, fonctionnant tout comme un taxi mais public, s'est appuyée sur des dispositifs de réservation impliquant logiciels et opérateurs pour planifier ce service de transport public de voyageur et le répartir ensuite aux entreprises de transports retenues normalement par appels d'offres. **Cet avantage tarifaire dont bénéficie l'utilisateur est compensé par la collectivité. Il a très souvent dévié et dépassé le coût d'un service qui aurait été basé sur le tarif préfectoral des taxis. Les taxis, pourtant acteurs de l'économie locale se sont vus la plupart du temps concurrencés sur leur marché par la politique des collectivités locales.** A ce phénomène, d'appropriation des transports collectifs par les collectivités, s'est ajouté l'encouragement du covoiturage par ces mêmes autorités. Le covoiturage fera l'objet d'un futur développement, mais déjà, s'il est concevable dans le cadre d'un échange, de partager, pour un déplacement coutumier à plusieurs personnes, l'usage des véhicules personnels en se regroupant, il en va autrement si nous dévions vers l'indemnisation. Cette dernière pratique peut être assimilée à une pratique concurrente aux entreprises de taxis. Actuellement **les taxis grâce au Provoiturage proposent une nouvelle offre pertinente et également protectrice de l'environnement.** Intermodalite.com se devait de primer cette nouveauté qui répond positivement à ces situations.

Les transports à la demande (TAD) sont un mode de transport public léger se mettant en service à la demande des utilisateurs. Les TAD se distinguent des autres services de transports collectifs par le fait que les véhicules peuvent adapter leur itinéraire suivant la demande. Ils respectent un horaire précis dont le service est mis en marche s'il y a une réservation. Les TAD sont organisés par des professionnels du transport et, à la différence des taxis, les voyages ne sont en général pas individuels. Un opérateur (ou un système automatisé) se charge alors de la réservation, de la planification et de l'organisation afin de prendre en charge l'ensemble des voyageurs sur un circuit. La gestion par les intercommunalités de ces services qui leur ont été délégués ont souvent permis de financer une téléopératrice utilisée au secrétariat le reste du temps. Les opérateurs de TAD utilisent généralement des voitures ou des autobus de petite taille (minibus) qui accueillent entre 4 et 20 passagers. Ces véhicules doivent aujourd'hui être accessibles aux personnes à mobilité réduite – PMR voire exclusivement dédiés au transport de ces personnes. Dès lors ils offrent un service à prix réduit et concurrencent aux Taxis et font office de VSL (Véhicules Sanitaires Légers). Pour les PMR lors de déplacements à des fins non médicales. La tarification peut être spécifique, ou intégrée à celle du réseau auquel service est rattaché (réseau urbain, départemental...). À la notion de point d'arrêt, clairement identifié sur le territoire, se substituent parfois les notions d'adresse origine et d'adresse destination. C'est tout particulièrement le cas pour les services dédiés aux personnes à mobilité réduite. Dès lors ce service est un taxi ou un VSL public.



Philosophie de l'auto-partage : **Provoiturage.fr** a la volonté de réduire la congestion routière en orientant et en développant la philosophie de l'auto-partage dans le domaine du transport de personnes. Le site provoiturage.fr, reliant les professionnels du transport et les voyageurs, engendre une baisse flagrante des coûts de transport par une optimisation des voyages effectués avec plusieurs clients à bord et une possibilité d'amortir la course par la prise en charge de voyageurs en retour.

L'économie : **Provoiturage.fr** permet de 40% à 70% d'économie sur le coût du taxi traditionnel et cela en fonction du taux de remplissage du transporteur, du jour et de l'heure mais aussi de vos besoins spécifiques. Cela dépend aussi des capacités des Taxis et des clients à s'organiser.

Le premier site de covoiturage par des pros

- Voyageurs, payez vos transports de **40% à 70% moins cher**
- Professionnels, **augmentez vos revenus** sans rien changer
- Une interface **gratuite qui le restera toujours !**

Voyageurs, profitez en !

Professionnels, rejoignez-nous !



<http://www.provoiturage.fr>

Les transports moins chers !



Fini les trajets à vide avec l'auto-partage et l'optimisation des transports.

Tout le monde y gagne !



Les voyageurs qui utilisent provoiturage.fr comme les transporteurs inscrits sur le site.

Et en plus c'est écolo !



Moins d'émissions de CO₂, moins d'embouteillages, moins de gaspillage.



Labélisé
Intermodalite.com
© Décembre 2012